



PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE

Liberté
Égalité
Fraternité



L'Ille-et-Vilaine est placé en

CRISE SÉCHERESSE

Encadrement des usages de l'eau potable à compter du 13 août 2022



Afin de préserver les usages prioritaires
(santé, sécurité civile, eau potable, salubrité, abreuvement des animaux)

INTERDICTIONS



L'arrosage des pelouses, massifs floraux, plantes en pot, espaces verts ou arbustifs.

L'arrosage des jardins potagers de 8h à 20h.



Le lavage des véhicules quelle que soit l'origine de l'eau ainsi que dans les stations de lavage (hors véhicules ayant une obligation réglementaire, technique ou liée à la sécurité).



Le lavage des terrasses, des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf obligation sanitaire.



Les prélèvements d'eau, pour l'irrigation agricole sauf pour certaines cultures sensibles.

Pour en savoir plus : sigthema35.alwaysdata.net
Consultez l'arrêté préfectoral du 12 août 2022 sur ille-et-vilaine.gouv.fr